



Alerte de votre conseiller – Durabilité

L'ISSB a publié ses premières normes internationales sur la durabilité

Juillet 2023

Résumé

L'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié ses deux premières normes internationales sur la durabilité (les normes), qui entreront en vigueur pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2024 ou après. Ensemble, elles marquent le début d'une nouvelle ère d'obligation pour les entités déclarantes de faire des divulgations liées au développement durable.

Au Canada, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID ou le Conseil) a été créé afin de travailler en partenariat avec l'ISSB pour favoriser l'adoption des normes de l'ISSB au Canada. En date de la présente publication, aucune décision n'a encore été prise quant à l'adoption des normes de l'ISSB au Canada et au moment de leur adoption, le cas échéant. Consulter la section « Prochaines étapes pour le Canada » pour plus de détails.

Contexte

L'ISSB vise à établir, par la publication de ces normes, une base mondiale de divulgations financières liées à la durabilité. Toutes les normes que l'ISSB publiera viseront à fournir les bonnes informations, de la bonne manière, pour soutenir la prise de décision des investisseurs et faciliter la comparabilité internationale pour attirer les capitaux.

Pour y parvenir, l'ISSB travaille en étroite collaboration non seulement avec les juridictions mais aussi avec d'autres organisations mondiales telles que l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) pour obtenir un soutien pour l'utilisation de ces normes. Dans de nombreuses juridictions, il est fort probable que certaines informations supplémentaires soient ajoutées aux exigences de base créées par l'ISSB. Ce processus consistant à prendre les normes de l'ISSB puis à les compléter est souvent appelé l'approche modulaire.

Les normes sur la durabilité récemment publiées par l'ISSB sont les suivantes :

- IFRS S1 *General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information*
- IFRS S2 *Climate-related Disclosures*



Ces normes créent un langage commun pour divulguer les risques et opportunités en matière de développement durable, en se concentrant initialement sur les risques et opportunités liés au climat, pour parvenir à une comparabilité mondiale. Ensemble, ces normes fourniront aux investisseurs des informations liées à la durabilité utiles à la prise de décision. Elles intègrent pleinement les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et s'appuient sur celles-ci.

IFRS S1

IFRS S1 énonce les exigences générales pour une entité déclarante de divulguer des informations financières liées au développement durable sur ses risques et opportunités liés au développement durable. Cela permettra aux entités déclarantes de communiquer aux investisseurs les risques et opportunités liés au développement durable auxquels elles sont confrontées à court, moyen et long terme.

IFRS S2

IFRS S2 énonce des exigences précises pour l'identification, l'évaluation et la publication d'informations financières liées au climat et est conçue pour être utilisée conjointement avec l'IFRS S1.

Date d'entrée en vigueur

IFRS S1 et IFRS S2 entrent en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024. Cela signifie que les premières divulgations seront publiées en 2025 pour les entités déclarantes appliquant les normes et ayant le 31 décembre comme date de fin d'exercice. L'adoption anticipée est permise.

Afin de se déclarer conformes aux normes internationales d'information sur la durabilité, les entités déclarantes doivent appliquer les deux normes ensemble. Cependant, l'ISSB a accordé une dispense de certaines exigences au cours de la première année d'application des normes, qui sont détaillées ci-dessous.

Dispositions transitoires

IFRS S1 et IFRS S2 énoncent certains allègements transitoires qui peuvent être employés la première année d'application, y compris l'allègement des exigences suivantes :

- divulguer des informations sur les risques et opportunités liés au développement durable au-delà de ceux liés aux risques et opportunités liés au climat;
- divulguer les informations financières liées au développement durable, y compris les informations financières liées au climat, en même temps que les états financiers correspondants. Cela signifie qu'une entité déclarante sera autorisée à publier ses informations financières sur la durabilité après ses états financiers, ce qui lui laissera plus de temps pour les rassembler et rendre compte de la durabilité;
- divulguer des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du champ d'application 3 et utiliser le Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol Corporate Standard) pour mesurer les émissions de GES du champ d'application 1, du champ d'application 2 et du champ d'application 3 si les entités déclarantes utilisent une approche différente;
- divulguer toute information comparative.



Prochaines étapes à l'échelle internationale

Maintenant qu'IFRS S1 et IFRS S2 ont été publiées, l'ISSB a indiqué qu'il travaillera en étroite collaboration avec les juridictions ainsi qu'avec les entités déclarantes tout au long du processus d'adoption. L'une de ses premières étapes consistera à créer un groupe de mise en œuvre de la transition pour soutenir les entités déclarantes qui appliquent les normes. De plus, l'ISSB lancera des initiatives visant à renforcer les connaissances pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre de ces deux normes.

L'ISSB a indiqué qu'il travaillera en étroite collaboration avec les juridictions souhaitant des informations supplémentaires au-delà de la base de référence mondiale qu'il a créée pour parvenir à une plus grande interopérabilité des normes.

Prochaines étapes pour le Canada

Au Canada, le CCNID a été créé afin de travailler en partenariat avec l'ISSB pour favoriser l'adoption des normes de l'ISSB au Canada. Ce Conseil a la responsabilité d'identifier les enjeux clés pertinents au contexte canadien et de s'assurer que les normes qui devront être appliquées au Canada s'harmonisent bien avec celles de l'ISSB.

Le CCNID est entré en fonction à la fin juin 2023 et prévoit tenir sa première réunion d'ici la fin du mois de juillet 2023. Lors de cette première rencontre, les discussions devraient notamment traiter de l'adoption des normes de l'ISSB, plus précisément de la façon dont les dates d'entrée en vigueur pourraient être fixées au Canada. Le Conseil travaille également de concert avec les organismes de réglementation du Canada qui ont la responsabilité de se pencher sur l'application obligatoire ou non des normes de l'ISSB par les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public.

Notre réflexion

Nous accueillons favorablement la publication de ces normes, car elles marquent le début d'une nouvelle ère en matière de rapports sur le développement durable. Elles fournissent une base de référence mondiale complète d'informations sur la durabilité qui devrait répondre à de nombreux besoins d'information des investisseurs.

Nous sommes ravis que l'ISSB continue de travailler avec les juridictions ainsi qu'avec d'autres organisations internationales pour parvenir à une plus grande interopérabilité des normes, car nous pensons que c'est la clé du succès des rapports sur la durabilité partout dans le monde.

Étant donné que les rapports sur le développement durable seront soit nouveaux pour de nombreuses entités déclarantes, soit potentiellement différents de ce qu'elles ont déclaré précédemment, nous encourageons toutes les entités susceptibles d'être concernées par ces normes à commencer à en considérer l'impact dès maintenant.

Nous suivons attentivement l'évolution des travaux sous la responsabilité du CCNID au Canada, principalement quant aux décisions qui seront prises sur l'adoption des normes de l'ISSB au Canada, ainsi que des communications que les autorités de réglementation du Canada pourraient publier sur le sujet.



Suivez-nous



rcgt.com

À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est un cabinet comptable et de consultation de premier plan qui fournit aux sociétés fermées et ouvertes des services de certification et de fiscalité et des services-conseils. Ensemble, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et Grant Thornton LLP au Canada comptent environ 5 400 personnes réparties dans tout le Canada. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est un cabinet membre au sein de Grant Thornton International Ltd (Grant Thornton International). Grant Thornton International et les cabinets membres ne constituent pas une association mondiale. Les services sont offerts de façon indépendante par les cabinets membres.

Nous avons fait tous les efforts afin de nous assurer que l'information comprise dans la présente publication était exacte au moment de sa diffusion. Néanmoins, les informations fournies ou les opinions exprimées ne constituent pas une prise de position officielle et ne devraient pas être considérées comme un conseil technique pour vous ou votre organisation sans l'avis d'un conseiller d'affaires professionnel. Pour de plus amples renseignements au sujet de la présente publication, veuillez contacter votre conseiller Raymond Chabot Grant Thornton.

Traduction : en cas de divergence, la version originale anglaise a préséance.